S.I.V.O.M. TARN – LUMENSONESQUE

EAU – ASSAINISSEMENT

Aguessac, le 09/11/2026

Bonjour,

À la suite de plusieurs interrogations d'administrés concernant les dernières factures d'eau potable, nous souhaitons vous apporter les précisions suivantes afin que vous puissiez relayer une information claire auprès des usagers.

1. Concernant la facturation des abonnements d'eau potable

Une erreur de paramétrage de notre logiciel de facturation a entraîné une anomalie dans le calcul des périodes d'abonnement pour l'année 2025/2026.

Afin de régulariser cette situation, les abonnements seront répartis de la manière suivante sur la période de facturation 2026/2027 :

- **Sur la facture d'acompte :** 4 mois d'abonnement seront facturés.
- **Sur la facture de solde :** 3 mois d'abonnement seront facturés.

Cette répartition permettra de procéder au rattrapage des périodes d'abonnement facturées au titre de l'année 2025/2026, à la suite de cette erreur de paramétrage.

Nous invitons donc les administrés à **procéder au règlement de leurs factures d'eau actuelles**, conformément aux montants indiqués.

2. Concernant les usagers bénéficiant uniquement du service de l'eau potable

Une seconde anomalie a été constatée pour certains usagers disposant uniquement du service de l'eau potable.

En effet, les index de consommation estimés en 2025 n'ont pas été correctement pris en compte lors de l'établissement des dernières factures, ce qui a pu entraîner des écarts de facturation.

Là encore, nous demandons aux usagers concernés de bien vouloir procéder au règlement de leurs factures.

Sivom Tarn et Lumensonesque – 6 Rue de la Gare – 12520 AGUESSAC
Tél : 05 65 59 82 07
Email : secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr

Le SIVOM Tarn & Lumensonesque procédera à la vérification des dossiers concernés et établira, lorsque cela sera justifié, **les avoirs nécessaires afin de régulariser les différences constatées**.

Ces régularisations seront effectuées progressivement, en fonction des possibilités du service.

3. Concernant les factures d'assainissement collectif

Nous tenons à préciser que **ces anomalies concernent exclusivement la facturation de l'eau potable**.

Les factures relatives au service de l'assainissement collectif, qui seront prochainement adressées aux usagers concernés, ne sont pas affectées par ces erreurs de paramétrage.

Elles seront établies avec les périodes d'abonnement, les montants et les informations de paiement corrects. Aucune régularisation liée aux anomalies mentionnées ci-dessus n'est donc prévue sur ces factures.

4. Information générale

Nous sommes conscients des interrogations que ces situations peuvent susciter et tenons à rassurer les administrés sur le fait que les anomalies identifiées feront l'objet d'un suivi et des régularisations nécessaires.

Nous remercions les usagers de bien vouloir procéder au règlement de leurs factures d'eau dans les délais indiqués.

Nous vous remercions également de bien vouloir relayer ces informations auprès des administrés qui vous solliciteraient.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Bien cordialement,

La Direction
SIVOM Tarn & Lumensonesque

Sivom Tarn et Lumensonesque – 6 Rue de la Gare – 12520 AGUESSAC
Tél : 05 65 59 82 07
Email : secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr